

# L'INTERMÉDIAIRE

Le journal de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux



VOLUME 20, NUMÉRO 2 • SEPTEMBRE 2011

## La planification stratégique 2011-2015 : **DE PLUS EN PLUS CONCRÈTE**

à lire en page 3



### ACTUALITÉS

**Prime de soins critiques et équité salariale : VOTRE ASSOCIATION FAIT DES DÉMARCHES POUR VOUS...**



**VALÉRIE SYLVESTRE, AVOCATE**  
Conseillère en ressources humaines

#### **DEMANDE D'APPLICATION DE LA PRIME POUR SOINS CRITIQUES AUX CADRES CONCERNÉS**

En juin dernier, votre Association a écrit au ministère de la Santé et des Services sociaux (le ministère) afin d'obtenir une position officielle sur l'application de

(suite en page 2)

### MOT DU PRÉSIDENT

#### **L'amélioration des conditions de travail des cadres du réseau..., À QUAND LEUR TOUR?**



**FRANÇOIS JEAN**  
Président-directeur général

Après les négociations et conclusions d'ententes au cours des derniers mois avec un grand nombre de syndicats du secteur public et parapublic dont notamment la Fédération profes-

sionnelle de la santé du Québec (FIQ), puis la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) ainsi que la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), de même que l'adoption au printemps 2011 des modifications à certaines conditions de travail des hors cadres (directeurs généraux, directeurs généraux adjoints) du réseau, **ne serait-il pas temps pour le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, d'envoyer un signal positif fort à ses quelque 10 000 cadres intermédiaires qui constituent un rouage essentiel au bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec?**

En effet, les représentants locaux et régionaux des quelque 7400 cadres intermédiaires membres de l'AGESSS qui travaillent dans l'ensemble des établissements et des agences au Québec, ont commencé à exprimer et à manifester leur impatience auprès de leurs représentants locaux et régionaux, considérant l'absence de progrès dans les discussions concernant l'amélioration de leurs conditions de travail, de même qu'en regard de la suspension des travaux relatifs à la modernisation du système de classification et de rémunération des cadres; dans ce dernier cas, à cause de la position du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) qui voulait d'abord compléter le dossier

de notre programme général d'équité salariale, ce qui est maintenant réalisé.

L'AGESSS propose au MSSS la réalisation des deux objectifs suivants :

- **Faire adopter les modifications au décret des conditions de travail des cadres (Décret 1218-96) déjà convenues avec le MSSS avant le 31 décembre 2011.**
- **Relancer les travaux de modernisation du système de classification et de rémunération des cadres et faire adopter les modifications au plus tard le 31 décembre 2012.**

(suite en page 2)

## SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

### ACTUALITÉS

- Prime de soins critiques et équité salariale: votre association fait des démarches pour vous ..... 1
- La planification stratégique 2011-2015: de plus en plus concrète ..... 3
- Formation associative / assemblée générale annuelle 2011 ..... 5

### ESPACE RETRAITE

- Le mandat d'inaptitude: un outil parfois nécessaire ..... 6
- Les objectifs 2011-2012 du comité des retraités ..... 6
- Saviez-vous que... ..... 6

### FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- L'AGESSS partenaire du programme national de la relève des cadres supérieurs du MSSS ..... 7

### CAPSULES D'INFO

- Bonne et heureuse retraite Claire! ..... 4
- Une nouvelle venue à l'AGESSS ..... 7
- Le blitz de recrutement: un autre gagnant! ..... 7

## L'INTERMÉDIAIRE

**ÉDITEUR**  
L'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux  
601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec)  
J4G 2M6 • Téléphone : 450 651-6000  
Sans frais : 1 800 361-6526 • Courriel : [agecss@agecss.qc.ca](mailto:agecss@agecss.qc.ca) • [www.agecss.qc.ca](http://www.agecss.qc.ca)  
Numéro de convention : 40051072

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
François Jean

**COORDINATION**  
Hélène St-Pierre

**GRAPHISME ET ÉDITION ÉLECTRONIQUE**  
Triomphe communication marketing

**PHOTOGRAPHIE**  
Normand Huberdeau

**IMPRESSION**  
J.B. Deschamps inc.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne peuvent ainsi être assimilés à la position de l'AGESSS. Toute reproduction intégrale ou partielle peut être autorisée à la condition d'obtenir l'accord écrit de l'AGESSS.



Association des gestionnaires  
des établissements de santé  
et de services sociaux

601, RUE ADONCOUR, BUREAU 101  
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4G 2M6

TÉLÉPHONE : 450 651-6000  
SANS FRAIS : 1 800 361-6526  
TÉLÉCOPIEUR : 450 651-9750

[www.agecss.qc.ca](http://www.agecss.qc.ca)

## MOT DU PRÉSIDENT

### L'amélioration des conditions de travail des cadres du réseau... À QUAND LEUR TOUR? (SUITE)

Par ailleurs, c'est cet automne que le dossier de « **L'Avenir du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)** » sera discuté avec la présidente du Conseil du trésor, madame Michelle Courchesne; je rappelle que le Regroupement des associations de cadres en matière d'assurance et de retraite (RACAR) dont l'AGESSS fait partie, poursuit les trois objectifs suivants :

- Maintenir un taux de cotisation raisonnable
- Veiller à assurer la pérennité du RRPE
- Préserver le caractère distinctif du RRPE

Concernant cette édition de L'Intermédiaire, la rubrique *Actualités* présente la programmation de la formation associative / assemblée générale annuelle 2011 de l'AGESSS, ayant comme thème « **La relève!** »

*Pour l'avenir de l'AGESSS et du réseau* », de même que la planification stratégique 2011-2015 de l'Association, ainsi que nos démarches quant à la prime de soins critiques et au dossier de l'équité salariale. Dans l'*Espace retraite*, on retrouve les objectifs 2011-2012 du comité des retraités, un portrait statistique des retraités et le mandat d'inaptitude est démystifié. À la rubrique *Formation et développement professionnel*, le **Programme national de la relève des cadres supérieurs** du MSSS auquel l'AGESSS est associée dans le cadre d'un protocole d'entente, est présenté.

En terminant, je ne saurais passer sous silence le départ le 19 août dernier de madame **Claire Gaouette**, chef du service des ressources financières et informationnelles, qui a consacré près de **29 années de service** au bénéfice de l'Association et de ses quelque 8450 membres actifs et retraités; Claire aura

contribué de manière significative à la bonne gestion de l'Association dans ses champs de responsabilités. Nous soulignons aussi l'arrivée de madame **Sylvie Langlois**, comptable générale accréditée, qui prend sa relève.

Bonne lecture!

**François Jean**  
Président-directeur général

## ACTUALITÉS

### Prime de soins critiques et équité salariale : VOTRE ASSOCIATION FAIT DES DÉMARCHES POUR VOUS... (SUITE)

la **prime de soins critiques** aux cadres intermédiaires qui oeuvrent dans les secteurs visés par ladite prime. Rappelons que les employés syndiqués travaillant dans certains secteurs, notamment à l'urgence ou dans des unités de soins intensifs, reçoivent une prime de soins critiques, laquelle correspond à 10 % ou à 12 % (prime majorée) du salaire de l'employé.

Advenant que la position du ministère soit à l'effet qu'actuellement, les cadres ne sont pas éligibles à cette prime, nous avons demandé de modifier le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (décret 1218-96) afin d'ajouter le paiement la prime de soins critiques.

En juillet dernier, nous avons reçu une réponse du ministère à l'effet que des travaux pour documenter la pertinence de l'octroi de cette prime seraient effectués.

#### ÉQUITÉ SALARIALE

En ce qui concerne l'**équité salariale**, suite à des questionnements transmis au ministère par l'Association, une lettre visant à apporter des précisions concernant l'embauche, la promotion ou tout autre déplacement d'un cadre a été émise en date du 15 juillet 2011 par le ministère. Notons que la position du ministère est à l'avantage des cadres.

Afin de prendre connaissance de la lettre et d'un exemple d'application, nous vous invitons à consulter notre site Internet, à l'adresse [www.agecss.qc.ca](http://www.agecss.qc.ca), dans la section Équité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la rétroactivité salariale qui sera versée aux cadres visés par l'équité salariale, il serait recommandé, dans l'éventualité où les intérêts dépassent 2000\$, de verser un acompte provisionnel au fédéral et au provincial, à l'aide des formulaires applicables. À ce sujet, nous vous référons au Bulletin numéro 5 de l'AGESSS (page 5), disponible sur notre site Internet dans la section Équité.